

COMpte-RENDU du Comité Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Balagne

Séance du mercredi 11 avril 2018

Par convocation en date du 5 avril 2018, les membres du Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du pays de Balagne se sont réunis, au lieu ordinaire des séances, le onze du mois d'avril deux mille dix-huit à 10h00 sous la Présidence de Monsieur Paul LIONS.

Nombre de délégués en exercice : 10

Nombre de délégués titulaires présents : 7

Nombre de délégués représentés : 0

Nombre de délégués suppléants présents : 0

Nombre de votants : 7

Délégués titulaires ou suppléants présents :

Monsieur	François	ANTONIOTTI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Madame	Marie-Josèphe	CAPINIELLI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Monsieur	Jean-Baptiste	CECCALDI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	Paul	LIONS	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Monsieur	François-Marie	MARCHETTI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	Pierre	POLI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Monsieur	Jean-Marie	SEITE	Communauté de communes Calvi Balagne

Délégués Absents :

Monsieur	Attilius	CECCALDI	Communauté de communes Ile-Rousse Balagne
Monsieur	Pierre	GUIDONI	Communauté de communes Calvi Balagne
Monsieur	Maurice	PARIGGI	Communauté de communes Calvi Balagne

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance,
2. Approbation des comptes rendus des vendredi 23 février et 23 mars 2018
3. Changement du siège du PETR : demande de financement au titre de la DETR
4. TEPCV : Convention du 12 mai 2016 - Action 2 : Acquisition de VAE
5. Vote du Budget Primitif de l'exercice 2018
6. Appel à contribution budgétaire des 2 communautés de communes membres
7. TEPCV : organisation de formations amateurs sur la restauration d'ouvrages en pierre sèche
8. Modification de la composition des membres du comité de programmation Leader
9. Retrait de la délibération n°2017/038 relative à l'action sociale en faveur du personnel du PETR du pays de Balagne
10. Questions diverses :
 - Candidature à l'AMI French Mobility pour réaliser un Plan de mobilité rurale
 - TEPCV 2 : Conditions de réalisation de l'action « construction d'un ouvrage de démonstration en pierre sèche »

A été nommée secrétaire de séance : Madame Marie-Josèphe CAPINIELLI

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble plus de la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Approbation des compte-rendus des comités syndicaux du 23 février et 23 mars 2018

Monsieur le Président présente pour approbation les compte-rendus des Comités Syndicaux en date du 23 février et du 23 mars 2018. Aucune remarque n'est formulée.

En conséquence, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'approuver les compte-rendus des Comités Syndicaux du 23 février et du 23 mars 2018.

Les précédents comptes-rendus des Comités Syndicaux sont accessibles sur :
http://www.pays-de-balagne.fr/Comite_Syndical_page_94_1,391.htm

Changement de siège du PÉTR : demande de financement au titre de la DETR

Le Président rappelle que le maire de l'Île-Rousse a proposé de mettre à disposition du PÉTR des locaux situés au second étage de la mairie de l'Île-Rousse. Des travaux de rafraîchissement et d'aménagement sont à prévoir. A ce titre, le PÉTR va déposer un dossier de demande de financement auprès de la préfecture de Haute-Corse dans le cadre de la DETR pour l'aménagement de ces locaux.

Afin de compléter le dossier DETR, le comité syndical, demande à Monsieur le Maire de l'Île-Rousse de saisir officiellement son conseil municipal pour délibérer en vue d'acter la mise à disposition des locaux et autoriser le pays de Balagne à y effectuer des travaux de rénovation.

Délibération n°2018/011

Suite à la délibération n°2018/010 du 23 février 2018, le PÉTR du pays de Balagne a réalisé une étude de rénovation des futurs locaux administratifs du PÉTR situés au second étage du bâtiment communal de l'Île-Rousse pour un montant global qui est estimé à 70 000,00 € HT soit 77 000,00 € TTC.

La programmation des travaux pourrait intervenir avant la fin de l'année 2018.

Ce programme d'investissement, portant sur la réalisation de travaux de réfection et d'aménagement des futurs locaux administratifs du PÉTR du pays de Balagne, pourrait faire l'objet d'une demande d'aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), régie par les articles L2334-32 à L2334-39 du Code Général des Collectivités Territoriales et attribuée par décision du Préfet après instruction par une commission d'élus représentant les communes et E.P.C.I.

L'aide financière, dont pourrait potentiellement bénéficier le PÉTR pour la conduite de ce projet, pourrait s'élever à 60 %.

Aussi, il est proposé au comité syndical d'approuver la demande de subvention au titre de la DETR portant sur les travaux de rénovation du futur siège du PÉTR en 2018 ainsi que le plan de financement prévisionnel dudit projet :

Coût estimatif du projet	70 000,00 €
État : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – 60%	42 000,00 €
PÉTR du pays de Balagne : Autofinancement	28 000,00 €

Le Comité syndical, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

- d'approuver le projet,
- d'approuver le dépôt de la présente demande de subvention au titre de la D.E.T.R. ainsi que le plan de financement prévisionnel du programme d'investissement portant sur les travaux de rénovation et d'aménagement programmés en 2018
- d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des chantiers sus-visés.

TEPCV : Convention du 12 mai 2016 – Action 2 : acquisition de VAE

La convention de transition énergétique du 12 mai 2016 du Pays de Balagne prévoit dans son action n°2 l'acquisition de 42 VAE et de 16 stations de recharge solaires (modules de 3 VAE) pour un budget total hors taxes de 350 000 €.

Six premiers vélos tous terrains à assistance électrique ont été achetés et cédés aux deux communautés de communes au service de la surveillance, de l'entretien et de l'animation du territoire.

Il reste un budget disponible de 336 350 € HT pour cette action. Or, depuis 2016, des services privés de location de VAE se sont développés sur le territoire de Balagne. Il n'est donc plus opportun d'acquérir des vélos pour les proposer en libre service, ce qui ferait concurrence aux initiatives privées et imposerait une gestion quotidienne lourde.

Une autre possibilité nous a été présentée par les services de la DREAL et de l'AUE. Elle consiste en de la location de VAE longue durée (3, 6, 9 ou 12 mois) à l'attention de la population résidente. L'objectif est de convertir au vélo sans effort une population urbaine qui jusqu'alors utilise la voiture pour des trajets quotidiens domicile – travail au sein de l'agglomération. Les avantages, outre l'impact environnemental, résident dans la fluidité du trajet et la facilité de stationnement.

Il pourrait être envisagé d'acquérir 36 VAE à confier aux deux communautés de communes pour développer un service de VAE en LLD dans les agglomérations de Calvi et de l'Île-Rousse. Les OTI pourraient assurer la régie de ce service.

Une simulation sur le site de l'UGAP estime un investissement nécessaire de 60 000 € TTC pour l'acquisition de 36 VAE.

Le comité syndical décide que ce projet doit faire l'objet d'une réflexion plus approfondie concernant la mise en place de ce service : passation des contrats de location, maintenance, assurance,

Vote du Budget primitif de l'exercice 2018

Délibération n°2018/012 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants relatifs au budget,

Le Président a exposé au comité syndical, au cours du débat d'orientation budgétaire du vendredi 23 février 2018, les conditions de préparation du budget primitif et notamment les principaux programmes à engager. Le Président soumet au Comité Syndical le budget primitif de l'exercice 2018 du P.E.T.R. qui s'élève à 1 081 232,75 €, ventilé comme suit :

SECTIONS	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	354 246,68 €	354 246,68 €
INVESTISSEMENT	726 986,07 €	726 986,07 €

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, à la majorité (6 voix pour et une abstention), approuvent et adoptent le budget primitif 2018 tel qu'il est présenté ci-dessus.

Il est convenu qu'une commission des finances sera constituée au sein du comité syndical afin de déterminer, dès 2019, les montants à inscrire au budget en application des conclusions du débat d'orientation budgétaire.

Dépenses en investissement 2018 : programmation ScoT, TEPCV volet 1 et 2 et contrat de ruralité

Programmation	Imputation Comptable	Fonction	Prestataire	Projet	Montant ht	montant TTC	Programmation En ht	Programme En TTC	
SCOT de Balagne	2031	824	Nicaya	AMO SCOT	31 850,00 €	38 220,00 €	56 900,00 €	68 280,00 €	RAR 146.752,80€
			Opera	DOO	4 125,00 €	4 950,00 €			
			Opera	Enquête publique	9 750,00 €	11 700,00 €			
			Opera	Concertation publique	11 175,00 €	13 410,00 €			
TEPCV volet 1	2157	832	Jean Clerc Consultant	Etude implantation Parc relais Et aire covoiturage	7 975,00 €	9 570,00 €	7 975,00 €	9 570,00 €	
			Algajola sport Nature	Acquisition VAE	13 650,00 €	16 380,00 €	13 650,00 €	16 380,00 €	
			Lagrand-Antoniotti	suivi travaux de la voie verte Entre Calvi SR et I-R Bodri	26 969,00 €	32 362,80 €	26 969,00 €	32 362,80 €	
TEPCV volet 2	21538		Corsica Lume	Programmation et suivi lampadaire	16 800,00 €	20 160,00 €	16 800,00 €	20 160,00 €	
TEPCV volet 1	2152	832		Signalétique des sites (27000€+reliquat 25250€)	52 250,00 €	62 700,00 €	52 250,00 €	62 700,00 €	
	2157			VAE et stations de recharge	100 000,00 €	120 000,00 €	100 000,00 €	120 000,00 €	
TEPCV volet 2	21538				Acquisition et pose éclairage public (200000€-16800€)	183 200,00 €	219 840,00 €	183 200,00 €	219 840,00 €
	2138				Réalisation d'un ouvrage en Pierre Sèche	65 909,10 €	72 500,00 €	65 909,10 €	72 500,00 €
Contrat de ruralité	2158	832		Travaux aires co-voit+PR	30 000,00 €	33 000,00 €	30 000,00 €	33 000,00 €	
	205	824	Création d'un SIG Balagne Et application	AMO 25000€ + application smartphone 10000€	35 000,00 €	42 000,00 €	35 000,00 €	42 000,00 €	
	2183	824		Matériel informatique	10 000,00 €	12 000,00 €	10 000,00 €	12 000,00 €	
Total investissement					598 653,10 €	708 792,80 €	598 653,10 €	708 792,80 €	Marché À lancer

Appel à contribution budgétaire des 2 communautés de communes membres

Délibération n°2018/013 :

VU le budget primitif 2018,

Vu l'article 12 des statuts du PETR qui fixe la contribution de chaque collectivité adhérente comme suit :

- Communauté de communes Calvi Balagne : 50%
- Communauté de communes l'Île-Rousse Balagne : 50%

Le Président propose aux membres du Comité Syndical de fixer le montant de la participation des deux communautés de communes de Balagne au titre de l'année 2018 :

- EN FONCTIONNEMENT : 28 000 €
- EN INVESTISSEMENT : 80 000 €

	Communauté de Communes Calvi Balagne	Communauté de Communes Ile-Rousse Balagne	Total
Fonctionnement	14 000,00 €	14 000,00 €	28 000,00 €
Investissement	40 000,00 €	40 000,00 €	80 000,00 €
Total	54 000,00 €	54 000,00 €	108 000,00 €

LES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE, (6 voix pour et une abstention), APPROUVENT les montants de ces participations tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

TEPCV : organisation de formations amateurs sur la restauration d'ouvrages en pierre sèche

Délibération n°2018/014 :

Le Président rappelle que le pays de Balagne s'est engagé dans la démarche Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) en 2016 en programmant des actions dans les domaines de la diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports par l'organisation d'une éco-mobilité à l'échelle du Pays de Balagne. Pour compléter cette dynamique, une seconde programmation a fait l'objet d'un avenant à la convention initiale le 12 décembre 2016, dont l'action n°3 s'attachait à la préservation de la biodiversité et des paysages.

Dans ce cadre, le PETR du Pays de Balagne, souhaite mettre en place des formations amateurs sur la restauration d'ouvrages en pierre sèche. Trois formations pourraient être organisées.

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Formations pierre sèche	10 000,00 €	TEPCV	8 000,00 €
		Autofinancement	2 000,00 €
TOTAL	10 000,00 €	TOTAL	10 000,00 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, approuve l'engagement de cette action et valide le cahier des charges annexé.

Modification de la composition des membres du comité de programmation Leader

Le Président rappelle que le comité de programmation Leader est composé de 14 membres décisionnels dont **7 de la sphère publique** (3 membres titulaires de la communauté de communes Calvi-Balagne, 3 membres titulaires de la communauté de communes Ile-Rousse Balagne et un membre titulaire de la Collectivité Territoriale de Corse) et **7 de la sphère privée** (1 membre de la chambre d'agriculture de Haute-Corse, 1 membre de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Haute-Corse, 5 personnalités qualifiées balanines en lien avec les thématiques du plan de développement).

Le Président indique que, suite à la dernière élection territoriale du 10 décembre 2017, la Collectivité Territoriale de Corse devra désigner un membre titulaire et un membre suppléant au comité de programmation du GAL Balagne.

Il souligne également qu'il avait été désigné sur la thématique du tourisme deux agents des offices du tourisme du territoire. Or, les salariés des EPCI, EPIC et chambres consulaires relèvent du collège public. Suite au comité syndical du 30 janvier 2018, les personnes suivantes ont été sollicitées et ont donné leur accord pour intégrer le comité de programmation :

1. Titulaire : Olivier BIANCONI (professionnel proposant des visites guidées sur le territoire)
2. Suppléant : Claude CASTELLANI (professionnel proposant des randonnées en montagne)

La liste des membres du comité de programmation s'établit comme suit :

MEMBRES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Collège Public		
Communauté de communes Calvi Balagne	Jean-Marie SEITE	Jean-Michel NOBILI
Communauté de communes Calvi Balagne	François MARCHETTI	Maurice PARIGGI
Communauté de communes Calvi Balagne	Roxane BARTHELEMY	Marie-Josée SALVATORI
Communauté de communes de l'Ile-Rousse Balagne	Paul LIONS	Josephine MARTELLI
Communauté de communes de l'Ile-Rousse Balagne	Pierre POLI	François ANTONIOTTI
Communauté de communes de l'Ile-Rousse Balagne	Attilius CECCALDI	Laurent CECCALDI
Collectivité Territoriale de Corse		
Collège Privé		
Chambre d'Agriculture de Haute-Corse	Pierre ACQUAVIVA	Thierry ACQUAVIVA
Chambre des Métiers et de l'Artisanat Haute-Corse	Virginie TORRELLI	Jean-François AGOSTINI
Personnalité qualifiée Maîtrise de l'Energie	Stéphanie MARANINCHI	Romain SIMON
Personnalité qualifiée Foire Rurale	Joseph-Marie TEALDI	Jean-Marc ROCCHI
Personnalité qualifiée Agronomie	Abigail CAUDRON	Laetitia HUGOT
Personnalité qualifiée Entreprise et Innovation	Georges GUIRONNET	Stan LECLERQ
Personnalité qualifiée Tourisme	Olivier BIANCONI	Claude CASTELLANI

Les membres du comité syndical, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, approuvent et adoptent la liste des membres du comité de programmation Leader, telle qu'elle est présentée ci-dessus.

Retrait de la délibération n°2017/038 relative à l'action sociale en faveur du personnel du PETR du pays de Balagne

Le Président expose qu'en raison des observations faites par le Contrôle de légalité en date du 2 février 2018, il convient de retirer la délibération n° 2017/038 relative à l'action sociale en faveur du personnel du PETR du pays de Balagne du 27 novembre dernier.

Des remarques ont été faites concernant le manque de précision quant aux modalités d'attribution ainsi que les montants des chèques cadhoc pour Noël au bénéfice des agents de l'établissement public et la non mention dans la délibération de la consultation du comité technique paritaire.

Le Président propose au comité syndical de retirer la délibération n°2017/038 relative à l'action sociale en faveur du personnel du PETR du pays de Balagne.

Le Comité syndical, après en avoir débattu,

Décide à l'unanimité de retirer la délibération n°2017/038 relative à l'action sociale en faveur du personnel du PETR du pays de Balagne du 27 novembre 2017.

Candidature à l'AMI French Mobility pour réaliser un Plan de mobilité rurale

Un Appel à Manifestation d'Intérêt "French Mobility - Territoires d'Expérimentation de Nouvelles Mobilités Durables" a été lancé le 26 janvier 2018 par l'ADEME. La date de dépôt des candidatures a été fixée au 15 juin 2018. 25 projets pourront être retenus au niveau national pour bénéficier d'un soutien opérationnel sous forme d'une ingénierie de projet et éventuellement d'un soutien financier d'un maximum de 100 000 € dans la limite de 50 % des coûts éligibles.

Dans ce cadre, il pourrait être envisagé la réalisation d'un plan de mobilité rurale. Le plan de mobilité rurale établit un diagnostic. Il analyse les mobilités existantes et prévisionnelles, recueille les données démographiques, d'offres et de fréquentation de transports, examine l'accessibilité multimodale du territoire, et explore des thématiques transversales comme le stationnement ou l'urbanisme, pour mettre en évidence des dysfonctionnements et des pistes d'amélioration.

En fonction des constats établis dans le diagnostic, il détermine les enjeux et les objectifs et les traduit en objectifs opérationnels. Un programme d'actions est ensuite élaboré pour résoudre les dysfonctionnements (infrastructures, réglementation, organisation territoriale...).

L'élaboration d'un tel document suppose la participation de tous les acteurs du territoire dans un objectif de cohérence et de complémentarité des actions de chacun.

Une note sera rédigée pour évaluer les moyens matériels et humains nécessaires à la réalisation de ce plan de mobilité rurale.

Incertitude budgétaire des communautés de communes

François MARCHETTI souligne les incertitudes budgétaires auxquelles sont confrontées les communautés de communes qui ont de plus en plus de compétences (par exemple la GEMAPI) et qui ne peuvent pas augmenter les impôts à la hauteur de ces nouvelles responsabilités.

Il conviendra d'être de plus en plus prudent quant au financement des actions futures.

Restitution de l'étude de thermographie aérienne

L'étude de thermographie aérienne sur l'ensemble du territoire de Balagne est en cours de finalisation. Une restitution de cette étude sera prévue dans un premier temps, à l'attention des élus du comité syndical du pays de Balagne et dans un second temps, à l'attention du public dont une sur la communauté de communes de Calvi-Balagne et une autre sur la communauté de communes de l'Île-Rousse Balagne.

Le personnel du PETR et de l'Espace Info Énergie sera formé par le prestataire le jeudi 26 avril 2018.

Le séminaire de restitution public sera organisé les 25 et 26 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h

Fait à Cateri, le mardi 17 avril 2018

Le Président, M. Paul LIONS

Liste des délibérations du comité syndical du mercredi 11 avril 2017

Délibération n°2018/011	Demande de financement au titre de la DETR pour les travaux de rénovation des futurs locaux administratifs du PETR
Délibération n°2018/012	Vote du budget primitif de l'exercice 2018
Délibération n°2018/013	Appel à contribution budgétaire des 2 communautés de communes
Délibération n°2018/014	TEPCV : organisation de formations amateurs sur la restauration d'ouvrages en pierre sèche
Délibération n°2018/015	Modification de la composition des membres du comité de programmation Leader
Délibération n°2018/016	Retrait de la délibération n°2017/038 relative à l'action sociale en faveur du personnel du PETR du pays de Balagne